

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM - SEANCE DU 30 Novembre 2012

A 20 heures, sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Maire

Etaient présents :

BERINGER Ludovic, BRUN Bernard, DANNER Christophe, FOHRER Simone,  
HOMBERT Liliane, LANG Annette, MULLER Monique, SARTORIO Etienne, WALTISPERGER Patrice

Absents excusés : INVERNIZZI Corinne, GOETZ Marc, BRUN Claude

Procuration : BRUN Claude à François BERINGER

Secrétaire de séance : Daniel MAURER

### ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12.10.2012
- 2.Demande de subvention pour classes vertes
- 3.Contract d'assurance des risques statutaires
- 4.Protection sociale du personnel communal
- 5.Fusion du Syndicat Mixte du « Pays Rhin-Vignoble-Grand-Ballon » et du Syndicat Mixte du Scot « Rhin-Vignoble-Grand-Ballon »
- 6.Demande d'aide à l'achat de matériel
- 7.Formation au permis poids lourds pour les sapeurs pompiers
- 8.Ordures ménagères-redevance incitative
- 9.P.P.I. – Rhodia Chalampé
- 10.Décision modificative de crédit
- 11.Communiqes et divers
  - a)Urbanisme
  - b)Conseil Municipal des enfants
  - c)Remerciements
  - d)Peloton spécialisé de protection de gendarmerie-PSPG
  - e)Etat des vitraux de l'église
  - f)Festivités
  - g)Numérisation des actes d'état civil de la commune
  - h)Réaménagement des locaux 8 rue d'Ensisheim
  - i)Coupe de bois en forêt communale
  - j)Travaux rue de Rumersheim
  - k)Vœux du Maire
  - l)Distinction honorifique : M. Pierre DUFFAUT
  - m)Brigades vertes
  - n)Album photos
  - o)Armoire électrique station de pompage
  - p)Grisenheim

q)Atelier communal  
r)Locaux pour la structure Multi Accueil « Pirouette »  
s)Prochaine réunion  
TOUR DE TABLE

## **1.APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2012**

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

## **2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR CLASSES VERTES**

Vu les demandes de subvention présentées par l'école « Les Tilleuls » pour les séjours suivants :

- classe CE1/CE2 monolingues en classe de découverte au Centre La Roche à Stosswihr pour 5 jours ;
  
- classe CE2/CM1/CM2 bilingues en classe de découverte au Centre La Roche à Stosswihr pour 5 jours ;
  
- classe CM1/CM2 monolingue en classe de découverte à METZ pour 3 jours du 3 au 5 avril 2013 ;

Vu le coût des différents séjours ;

Vu les taux de subvention alloués par le Conseil Général du Haut-Rhin pour les séjours en Centre d'Accueil du Département ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

de subventionner les séjours visés ci-dessus à raison de 12,75 € par jour et par enfant

- pour 5 jours pour les classes de découverte à Stosswihr ;
- pour 3 jours pour la classe de découverte à Metz.

Le crédit nécessaire sera ouvert au budget 2013.

## **3.CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

**Le Maire rappelle :**

. que le Centre de gestion du Haut Rhin propose aux collectivités qui le souhaitent, l'adhésion à un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret N° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu les résultats de la consultation effectuée par le Centre de gestion du Haut Rhin en vue de la conclusion du contrat groupe,

DECIDE

### **Article 1**

- d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SHAM/SOFCAP

Durée du contrat : le contrat prend effet au **1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31.12.2015**

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

### **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Risques assurés : Décès/Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)/Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire)/Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)/Maternité, adoption, paternité :

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : 3,90 %

### **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :**

Accident de service et maladie imputable au service/Maladie grave/Maternité + adoption + paternité/Maladie ordinaire :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 0,80 %

### **Article 2**

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

### **Article 3**

Le Maire a délégation pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

## **4.PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL**

### **a) Participation de la commune pour la protection complémentaire SANTE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 juin 2012 ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 22bis de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent ;

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret N°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque SANTE ;
- de fixer cette participation à 30 € par mois et par agent ;
- de prévoir les crédits nécessaires au versement de cette participation au budget à partir de 2013.

#### b) Convention de participation en PREVOYANCE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire N° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire prévoyance,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 9 novembre 2012 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en prévoyance et portant choix du prestataire retenu,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion e la Fonction Publique du Haut-Rhin et Publiservices/Sphéria Vie en date du 9 novembre 2012,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 26 octobre 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

**Article 1 :**

D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance.

**Article 2 :**

DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance.

Les garanties souscrites sont les suivantes :

- l'incapacité temporaire de travail et l'invalidité et le maintien de la retraite, base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation ;

**Article 3 : Détermination de l'assiette de cotisation**

L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :

Le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire augmentés de la totalité du régime indemnitaire.

**Article 4 : Fixation du montant de participation**

Pour le risque Prévoyance, l'Assemblée délibérante fixe comme suit la participation employeur : 30 € par mois et par agent.

**Article 5 :**

L'Assemblée prend acte :

- que le Centre de Gestion du Haut-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la mise en place de la convention de participation mutualisée, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :

- 150 euros pour l'adhésion d'une collectivité de 10 à moins de 20 agents.

Le Centre de Gestion facturera le montant adéquat après signature de la convention de participation entre la collectivité et Publiservices/Sphéria Vie.

**Article 6 :**

L'Assemblée autorise le Maire à prendre et à signer les contrats et conventions d'adhésion à la convention de participation mutualisée et tout acte en découlant.

**5.FUSION DU SYNDICAT MIXTE DU « PAYS RHIN VIGNOBLE-GRAND BALLON» ET DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT « RHIN-VIGNOBLE-GRAND-BALLON »**

Le Maire expose :

La fusion du Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et du Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a pour objectif :

- d'optimiser les économies d'échelles et de moyens ;
- de réduire les strates administratives ;
- d'accroître la cohérence territoriale : un territoire unique, une politique et une stratégie unique, deux outils pour mettre en œuvre cette politique/stratégie, l'un de développement local (pays) et l'autre d'urbanisme réglementaire (SCOT) ;
- de simplifier le traitement des thématiques et des projets ;
- de gagner en lisibilité en direction des partenaires, de la société civile et des habitants du territoire.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par l'Etat en date du 23 décembre 2011 intègre, à la demande de ses deux Présidents des Syndicats Mixtes, la fusion du Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et du Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

L'arrêté préfectoral N° 2012-272-0003 du 28 septembre 2012, notifié aux collectivités concernées par le Préfet le même jour, a fixé le projet de périmètre de fusion du Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et du Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral précité, il a en outre invité les Comités Directeurs des Syndicats mixtes SCOT et Pays ainsi que les Conseils municipaux des 44 communes des Communautés de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, de la Région de Guebwiller, de l'Essor du Rhin et du Centre Haut-Rhin à donner un avis dans un délai de 3 mois sur le projet de fusion.

Il est précisé que la fusion sera prononcée par l'Etat après accord des organes délibérants des collectivités membres des deux Syndicats mixtes (Conseil Municipal de Soultzmatt et Conseils communautaires des 4 Communautés de communes). Cet accord doit être exprimé par la moitié au moins des organes délibérants des membres représentant la moitié au moins de la population totale de ceux-ci.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur :

- la fusion du Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et du Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- la création résultant d'un Syndicat Mixte à la carte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 dénommé « Syndicat Mixte Rhin-Vignoble-Grand Ballon ».

Après délibération, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE à l'égard des deux propositions susvisées.

#### **6.DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT DE MATERIEL**

Monsieur le Maire communique une lettre de la section « Taekwondo » de la M.J.C. par laquelle elle sollicite une subvention communale pour l'achat de plastrons électroniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime qu'il n'a pas suffisamment d'éléments d'appréciation pour répondre à la demande et que des précisions complémentaires seraient utiles pour délibérer en toute connaissance de cause.

Il conviendrait entre autre de disposer d'un plan de financement pour cet achat.

Il est donc décidé de surseoir à la décision dans l'attente d'informations complémentaires.

#### **7.FORMATION AU PERMIS POIDS LOURDS POUR LES SAPEURS POMPIERS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Corps de première intervention des sapeurs pompiers de Blodelsheim a été retenu pour l'obtention d'une subvention du S.D.I.S. d'un montant de 384 € pour la formation d'un membre du corps au permis poids lourds.

Cette formation pourra être effectuée dans le cadre d'un marché conclu par le S.D.I.S. pour un coût forfaitaire de 1 150 €.

Le Conseil Municipal DECIDE

- d'inscrire un membre du corps de 1<sup>ère</sup> intervention de Blodelsheim à cette formation et de prendre en charge le coût correspondant soit 1 150 €.
- de solliciter une participation du candidat ou de l'amicale des sapeurs pompiers de Blodelsheim à raison d'1/3 du coût soit 384 €.

#### **8.ORDURES MENAGERES-REDEVANCE INCITATIVE**

Suite à la mise en place de la « redevance incitative » des ordures ménagères, tous les bâtiments publics et locaux associatifs seront dotés de bacs équipés de puces afin de comptabiliser le nombre de levées.

Les bacs ont été commandés en fonction des quantités de déchets produits par la « structure » qu'ils équipent (140 l ou 660 l).

Après délibération, le Conseil municipal

DECIDE de prendre en charge les redevances correspondant à ces différents bacs pour les bâtiments communaux ainsi que pour les locaux associatifs à raison d'un bac par association.

#### Emplacement du tube

Un conteneur à biodéchets dénommé « tube » sera installé dans chacune des communes de la Communauté de Communes « Essor du Rhin ».

Cette solution de collecte des biodéchets ménagers en apport volontaire permettra de limiter la redevance des ordures ménagères à présenter à la collecte hebdomadaire.

La municipalité avait envisagé de faire poser « le tube » devant la salle polyvalente.

Cependant, les chiffres relatifs aux poids des déchets déposés aux différents points d'apport volontaire (PAV) de la Commune, révèlent que le PAV le plus utilisé est celui du carrefour giratoire (rue d'Ensisheim/rue du Général de Gaulle).

Il serait donc plus judicieux d'implanter le tube à cet endroit.

Néanmoins, il conviendrait de le placer de telle manière à ce qu'il s'intègre judicieusement dans le secteur sans créer de gêne visuelle et sans nuire à la qualité environnementale de la place.

La Commission Technique se rendra sur place pour étudier la question.

#### **9.P.P.I. – RHODIA CHALAMPE**

Le Préfet du Haut-Rhin en partenariat avec l'entreprise RHODIA de Chalampé, organise un exercice de sécurité civile destiné à tester la mise en œuvre et la coordination des moyens de secours en cas d'accident industriel à l'entreprise RHODIA située à Chalampé.

Cet exercice qui se déroulera le 7 décembre 2012 permettra entre autre de tester le P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention) des services de l'Etat ainsi que ses articulations.

Monsieur le Maire signale qu'à cette occasion, la cellule de crise locale sera mise à contribution.

Le Conseil Municipal en prend acte.

#### **10.DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT**

Afin de permettre le reversement au Fonds National de Garantie de Ressources (FNGIR) dû par la Commune au titre de 2012, il convient d'ajuster le crédit ouvert au budget 2012 sous l'article 73923.

Aussi le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget comme suit :

Article 73923 – Reversement sur FNGIR :	+	1 300 €
Article 61522 – Entretien des bâtiments :	-	1 300 €

#### **11.COMMUNIQUES ET DIVERS**

##### a)Urbanisme

Monsieur le Maire communique la liste des permis de construire et déclarations de travaux déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal (PC N° 12B00018 à B00019 – DP 12B0034 à 12B0038).



#### b) Conseil Municipal des enfants

Mme Liliane HOMBERT informe l'assemblée que le nouveau Conseil Municipal des enfants a été élu le 12.11.2012. Le 26 Novembre 2012, il s'est choisi un « petit maire » en la personne de « Mattéo ORGAER ».

#### c) Remerciements

Monsieur le Maire communique :

- une carte de remerciements de M. et Mme BRUN Pierre pour l'attention témoignée par la commune à l'occasion de leurs noces d'or ;
- une lettre de remerciements du Président de la Fédération Française de Cyclotourisme pour le chaleureux accueil réservé par la commune aux cyclotouristes du « Pékin-Paris-Londres » le 16 août dernier lors de leur passage à Blodelsheim.

#### d) Peloton spécialisé de protection de gendarmerie – PSPG

Monsieur le Maire rend compte de l'évolution du dossier relatif à la construction d'une caserne de gendarmerie pour le PSPG.

Un avant-projet sommaire sera présenté sous peu à la Municipalité.

Le dépôt de la demande de permis de construire devrait intervenir au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 pour un démarrage de chantier au 4<sup>e</sup> trimestre 2013.

#### e) Etat des vitraux de l'église

Par message du 26.10.2012, Monsieur DECKER Patrick, Président du Conseil de Fabrique de l'église, appelle l'attention du Conseil Municipal sur l'état de la partie mobile des vitraux de l'église.

Une remise en état rapide serait nécessaire.

La Commission Technique est chargée d'étudier la question.

#### f) Festivités

Mme LANG Annette rend compte de la réunion de la commission « Festivités » tenue le 14.11.2012 au sujet de l'organisation du Téléthron le 8 décembre 2012 ainsi que de la fête de Noël des aînés le 16.12.2012.

#### g) Numérisation des actes d'état civil de la commune

Une consultation d'entreprise a été lancée en vue de la numérisation et de l'indexation de l'ensemble des actes d'état civil de la commune ainsi que de l'achat d'un logiciel permettant l'exploitation des données ainsi que la saisie des nouveaux actes.

Après analyse des offres, les agents du secrétariat de la mairie ont proposé à Monsieur le Maire de retenir la Société COM'EST pour cette prestation moyennant un prix global de 4 650 € H.T.

Le Conseil Municipal en prend acte et valide la proposition.

#### h) Réaménagement des locaux 8 rue d'Ensisheim

Monsieur le Maire rend compte du déroulement du chantier relatif au réaménagement des locaux communaux situés 8 rue d'Ensisheim.

Les délais d'exécution sont respectés par les entreprises et les locaux seront disponibles d'ici le 15 décembre 2012.

Il signale néanmoins que la conclusion de six avenants a été nécessaire.

#### i) Coupe de bois en forêt communale

L'Association de pêche et de pisciculture (APP) de Blodelsheim a sollicité un lot de bois sur pied en forêt communale (ravalage).

Le bois débité servira à l'alimentation du barbecue se trouvant sur le site « des étangs ». Il est décidé de ne pas facturer le bois à cette association.

#### j) Travaux rue de Rumersheim

Des travaux de réfection pour un montant de 5 700 € TTC ont été commandés auprès de l'entreprise WERNER pour remédier à certaines malfaçons dans la rue de Rumersheim.

#### k) Vœux du Maire

La cérémonie des « vœux du Maire » se tiendra Jeudi le 10 janvier 2013.

#### l) Distinction honorifique : M. Pierre DUFFAUT

Monsieur Pierre DUFFAUT, Maire de Gimont, s'est vu remettre le 10 novembre 2012 les insignes de « Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur ».

Monsieur François BERINGER, Maire de Blodelsheim a assisté à la cérémonie.

Monsieur le Maire signale également que Mme DUBARRY veuve de feu M. Gabriel DUBARRY, ancien Maire de Gimont, signataire du jumelage « Blodelsheim-Gimont » est décédée.

#### m) Brigades vertes

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des garde champêtres intercommunaux, appelé « Brigade Verte » se propose de faire un exposé au Conseil Municipal concernant le fonctionnement et les activités de cette structure.

#### n) Album photos

Monsieur CHICARD a réalisé un album photos sur le thème des festivités de « la moisson d'antan ». Le Conseil Municipal décide d'acquérir un exemplaire.

#### o) Armoire électrique station de pompage

L'armoire électrique de la station de pompage des eaux usées (rue du Muhlbach) a été remplacée avec intégration d'un système de télégestion permettant la transmission des anomalies en mairie ou vers tout autre destinataire.

Il conviendra de réfléchir au système de fonctionnement des alarmes.

p)Grissheim

La commune de Grissheim a fait réaliser un livre intitulé « Grissheim-Ein Dorf am Rhein ». L'ouvrage a fait l'objet d'une présentation officielle par une historienne, le 28 novembre 2012.

Monsieur le Maire de Blodelsheim ainsi que Messieurs Henri GOETZ et Emile DECKER, ont assisté à cette séance. Il ressort de l'ouvrage que les communes de Blodelsheim et Grissheim ont été très liées à différentes périodes de l'histoire.

q)Atelier communal

Le projet d'acte de vente du bâtiment destiné à l'aménagement de l'atelier communal est parvenu en Mairie. L'acte définitif pourra être signé dans les prochains jours.

A noter que la Communauté de Communes « Essor du Rhin » a pris la décision de racheter à la commune de Blodelsheim la partie de terrain non affectée aux services municipaux.

r)Locaux pour la structure Multi Accueil « Pirouette »

Des travaux d'agrandissement des locaux de la structure d'accueil « Pirouette » seront entrepris prochainement.

La structure est à la recherche de locaux pouvant accueillir les enfants pendant la durée des travaux. Une partie des locaux destinés à recevoir les ateliers municipaux pourrait éventuellement convenir après quelques mises en conformité. Un architecte a été mandaté pour étudier la question.

s)Prochaine réunion

Prévisionnellement, la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Vendredi 8 février 2013.

TOUR DE TABLE

**Patrice WALTISPERGER** signale que des barrières ont été posées au droit de certains passages à niveau, sur les chemins ruraux et que cela risque de gêner le passage des engins agricoles. Cette pose a été réalisée sans information à la commune, probablement par les services de la Direction Régionale de la SNCF qui gère les voies ferrées. Il signale également que le Président de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » rencontrera prochainement le « collectif piscine ».

**Bernard BRUN** signale que, suite aux travaux entrepris par le CNPE de Fessenheim pour remédier à l'affaissement du passage à niveau traversant la route départementale 468 entre Blodelsheim et Fessenheim, aucune amélioration n'a été constatée, bien au contraire la situation s'est empirée. Monsieur le Maire interviendra auprès du CNPE.

**Christophe DANNER** informe le Conseil Municipal que la cotisation à verser par la Commune au Syndicat du Muhlbach augmentera de 10 € par kilomètre en 2013.

Il signale également qu'il a trouvé des pneus abandonnés dans la nature.

**Annette LANG** rend compte du bon état d'avancement des travaux à la maison de retraite « Les Molènes » de Bantzenheim.

Elle invite également l'assemblée à participer à la confection des décorations de Noël Samedi le 1<sup>er</sup> décembre 2012 à 13 H 30.

**Etienne SARTORIO** demande si la commune a été informée au sujet d'éventuels travaux réalisés sur l'antenne de téléphonie mobile implantée par Orange. Il lui est répondu que non.

La séance est levée à 22 H 20.

Blodelsheim, le 18 décembre 2012

Le Maire

François BERINGER